

COMMISSION SCOLAIRE EASTERN TOWNSHIPS

CONSEIL DES COMMISSAIRES EXTRAORDINAIRE

MARDI, LE 2 JUILLET 2024 – 18H10
SALLE DE CONFÉRENCE DE LA CSET
340, RUE SAINT-JEAN-BOSCO
MAGOG (QUÉBEC) J1X 1K9

PROCÈS-VERBAL

Améliorer la littératie et la numératie – Prévenir le décrochage scolaire

COMMISSAIRES		COMMISSAIRES PARENTS	
Gordon Barnett	A	Sarah Langlois	Z
Claire Beaubien	A	Eliza McKnight	Z
Richard Gagnon	A	Dan Nagle	Z
Richard Gosselin	Z	Helene Turgeon	Z
Gary Holliday	Z	COMITÉ DES DIRECTEURS	
Joy Humenuik, vice-présidente	A	Shawn Champigny – Secrétaire général	P
Shawn Jersey	Z	Kandy Mackey – Directrice générale	P
Mary-Ellen Kirby	Z	Sophie Leduc – Assistante directrice générale et directrice des services financiers	P
Frank MacGregor	A	Caroline Dufresne – Directrice des Ressources humaines	A
Jonathan Murray	Z	Eva Lettner – Directrice de technologies d'enseignement et services pédagogiques	A
Michael Murray, président	Z	Emmanuelle Gaudet – Directrice des services complémentaires	A
Tina Pezzi-Bilodeau	Z	Éric Plante – Directeur des ressources matérielles	A

ZOOM (Z) – MEMBRES PRÉSENTS (P) – MEMBRES ABSENTS (A)

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le président ouvre la séance à 18h05.

2. QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

QUORUM A ÉTÉ ÉTABLI PAR la commissaire C. Beaubien d'adopter l'ordre du jour de la réunion extraordinaire du 2 juillet 2024.

Adoptée à l'unanimité

3. RESPECT DE LA PROCÉDURE DE CONVOCATION DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Le Président a constaté avec le Secrétaire général que la procédure de convocation était conforme à l'article 165 de la loi sur l'instruction publique.

Tous les commissaires présents ont reçu la convocation dans les délais prescrits.

Adoptée à l'unanimité

4. AFFAIRES NOUVELLES

Le secrétaire générale, S. Champigny a présenté la résolution suivante :

4.1 Résolution N° CSET 24-07-110

Cédule amendée du Conseil des commissaires 2024-2025

ATTENDU que *Le Règlement n° 1 - Réunions du Conseil des commissaires*, paragraphe 1, stipule que « Les réunions régulières du Conseil des commissaires (le Conseil) se tiendront le quatrième mardi de chaque mois de l'année scolaire à 19 h et au centre administratif de la Commission scolaire Eastern Townships (CSET) situé au 340, rue Saint-Jean-Bosco, à Magog. (CQLR 162) »;

ATTENDU que le *Règlement n° 1 - Réunions du Conseil des commissaires*, paragraphe 2, stipule que « le secrétaire général de la CSET élabore la cédule des réunions qui doit être adopté par résolution avant le 30 juin et publié conformément aux exigences en matière d'avis public »;

ATTENDU que la cédule adoptée lors de la réunion du 28 mai du Conseil des commissaires n'était pas conforme au règlement n° 1, paragraphe 2;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire G. Holliday que la cédule de la réunion du mois d'août soit modifiée du 20 au 27 août, conformément au règlement n° 1; **IL EST DE PLUS PROPOSÉ** que la cédule soit mise à jour en mentionnant qu'il s'agit d'une cédule modifiée.

Adoptée à l'unanimité

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

6. **AJOURNEMENT**

Tous les sujets ayant été épuisés, le commissaire J. Murray recommande d'ajourner la réunion à 18h06.

Shawn Champigny
Secrétaire général

Michael Murray
Président

SC/gm
02.07.2024